

**Séance publique du 25 septembre 2000**

**Délibération n° 2000-5719**

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Revente, à la Ville, d'un lot dans un immeuble en copropriété situé 2, rue des Forces**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - subdivision sud

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la demande de monsieur le maire de Lyon, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 850 000 F dont 50 000 F de mobilier, conforme à l'avis des services fiscaux, un lot dans un immeuble en copropriété sis 2, rue des Forces à Lyon 2° et cadastré sous le numéro 56 de la section AB pour une superficie au sol de 432 mètres carrés.

Il s'agit d'un appartement de 83,45 mètres carrés situé au 2° étage dudit immeuble formant le lot n° 14 auxquels sont rattachés les 120/1 000 des parties communes.

La ville de Lyon, qui s'est engagée à préfinancer l'achat de ce bien par la Communauté urbaine, en vue de permettre l'extension du musée de l'imprimerie, le lui rachèterait au prix de 850 000 F dont 50 000 F de mobilier, moyennant lequel il a été préempté et lui rembourserait ses frais d'acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

**2° - La recette** fera l'objet d'une inscription au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,